

31/2025

DELIBERATIONS COMMUNE D'ISSÉ (LOIRE ATLANTIQUE)

Envoyé en préfecture le 27/06/2025

Reçu en préfecture le 27/06/2025

Publié le

ID : 044-214400756-20250626-47_2025-DE

Nombre de conseillers
en exercice14
présents9
votants11

L'an deux mil vingt-cinq, le **VINGT-SIX JUIN**
à 20 h 00 le Conseil Municipal de la commune d'ISSÉ,
dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la
présidence de Monsieur LALLOUÉ Jean-Marc, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 juin 2025

PRÉSENTS :

LALLOUÉ Jean-Marc PIERRISNARD Béatrice LE BOULER Cédric CHIRADE Brigitte HAMON Sylvain
GUILLEMOT Tatiana MARTIN Yves RAIMBAUD Nelly HUGRON Dominique

ABSENTS EXCUSÉS : BOMMÉ Jean-Paul (pouvoir à LE BOULER Cédric); GRIMAUD Sylvie (pouvoir à RAIMBAUD Nelly)

ABSENTS NON EXCUSÉS : DUTERTRE Thomas ; DUMARCHÉ Jérémy ; RIOTTE Sandrine

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MARTIN Yves

OBJET :

47/2025	PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AUPRES DE TE44 POUR LA REALISATION DE TRAVAUX NEUFS DE RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC AU LOTISSEMENT LE GRAND CLOS – PHASE 2
----------------	--

La commune a commandé auprès de TE44 une étude de faisabilité pour la création d'un réseau d'éclairage public rue des Hérissons (phase 2 de construction du lotissement des Grands Clos).

Cette étude, reçue le 23/05/2025, prévoit la réalisation d'un réseau sur environ 700 ml avec la pose de 11 candélabres.

Le coût global de l'opération est estimé à 31 824,48 €, étant précisé que ce coût est intégralement imputable à la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- DECIDE de réaliser les travaux ci-dessus mentionnés
- AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer l'accord de participation financière avec TE44 correspondant à ces travaux
- DIT que le coût de ces travaux sera imputé sur le budget annexe « Lotissement Les Grands Clos »

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Issé,

Le Maire,
Jean-Marc LALLOUÉ